angers loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Lundi 12 octobre 2026 à 18 heures 10**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

| *N°* | *ELECTION* | *RAPPORTEURS et VOTES* |
|---|---|---|
| | **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES**<br>**Service des Assemblées** | ***Christophe BÉCHU, Président*** |
| **1** | Commission permanente - Élection d'un membre - DEL-2026-252 | ***Mme Séverine MENET est élue avec 83 voix*** |
| *N°* | *DOSSIERS EN EXERGUE* | *RAPPORTEURS et VOTES* |
| | **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**<br>**Urbanisme et aménagement urbain** | ***Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente*** |
| **2** | Renouvellement urbain - Secteur Gaston Birgé Thomson à Angers - Lancement de la concertation préalable - DEL-2026-253 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**<br>**Cycle de l'eau** | ***Jean-Paul PAVILLON, Vice-président*** |
| **3** | Eau et Assainissement - Rapport 2025 sur le prix et la qualité des services (RPQS) Eau potable et Assainissement des eaux usées - DEL-2026-254 | ***Le conseil donne acte*** |
| *N°* | *DOSSIERS* | *RAPPORTEURS et VOTES* |
| | **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**<br>**Voirie et espaces publics** | ***Patrice MANGEARD, Vice-président*** |
| **4** | Aménagement de la place Kennedy à Angers - Appel d'un fonds de concours communal - Approbation - DEL-2026-255 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |

| | | |
|---|---|---|
| **5** | Éclairage public - Opération d'extension d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Convention particulière - Appel d'un fonds de concours communal - DEL-2026-256 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'ont pas pris part au vote : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.* |
| | **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**<br>**Mobilités - Déplacements** | ***Benoît COCHET, Vice-président*** |
| **6** | Transports collectifs - Délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap 2019-2025 - Protocole de fin de contrat - DEL-2026-257 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| **7** | Transports collectifs - Délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap 2026-2031 - Avenant n°3 - Approbation - DEL-2026-258 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | **Cycle de l'eau** | ***Jean-Paul PAVILLON, Vice-président*** |
| **8** | Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Ajustement de la procédure de surveillance des digues en période de crue - DEL-2026-259 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | **Déchets** | ***Philippe BOLO, Vice-président*** |
| **9** | Prestations d'insertion professionnelle des publics prioritaires des politiques d'emploi et d'insertion d'Angers Loire Métropole - Collecte des voies étroites - Autorisation de signature du marché - DEL-2026-260 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'a pas pris part au vote : Mme Isabelle RAIMBAULT.* |

| | | |
|---|---|---|
| | **Territoire intelligent** | ***Anthony LUSSON, Vice-président*** |
| **10** | Rénovation de l'éclairage public - Certificats d'économie d'énergie - Reversement partiel au Siéml - DEL-2026-261 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'ont pas pris part au vote : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.* |
| | **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**<br>**Enseignement Supérieur et Recherche** | ***Richard YVON, Vice-président*** |
| **11** | Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Opération de restructuration de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences humaines (LLHS) - Université Angers - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours - DEL-2026-262 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'ont pas pris part au vote : M. Roch BRANCOUR, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Marianne DESSET, M. Olivier LAIGNEAU, M. Antoine LELARGE, Mme Léa VERNEREY.* |
| | **Rayonnement et coopérations** | ***Sophie LEBEAUPIN, Vice-présidente*** |
| **12** | Soutien aux projets d'investissement touristique - Commune de Mûrs-Erigné - Réalisation de travaux de sécurisation du site touristique de la Roche de Mûrs - Fonds de concours - Convention - DEL-2026-263 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | **SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE**<br>**Handicap et Accessibilité** | ***Isabelle RAIMBAULT, Vice-présidente*** |
| **13** | Commission communautaire pour l'accessibilité universelle - Rapport d'activité 2025 - DEL-2026-264 | ***Le conseil donne acte*** |

| | | |
|---|---|---|
| | **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES**<br>**Finances** | ***Anthony LUSSON, Vice-président*** |
| **14** | Budget communautaire - Exercice 2026 - Décision modificative n°2 - DEL-2026-265 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*Abstentions : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.* |
| **15** | Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition 2026 - DEL-2026-266 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| **16** | Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - DEL-2026-267 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| **17** | Financement des investissements - Réalisation d'emprunts - Opération de refinancement de deux contrats de prêt - DEL-2026-268 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'a pas pris part au vote : M. Baris BOY.* |
| **18** | Finances - Régularisation des comptes de tiers - Créances éteintes - Admissions en non-valeur et recettes sans justificatifs - DEL-2026-269 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| **19** | Angers Nantes Opéra - Attribution d'une subvention complémentaire - DEL-2026-270 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |

| | | |
|---|---|---|
| | **Direction générale** | ***Jeanne BEHRE-ROBINSON, Vice-présidente*** |
| **20** | Société publique locale Alter services - Augmentation du capital social par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription - DEL-2026-271 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'ont pas pris part au vote : Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI.* |
| | **Achat - Commande publique** | ***Anthony LUSSON, Vice-président*** |
| **21** | Fourniture et pose d'ouvrages funéraires, de mobiliers et d'équipements funéraires, travaux d'aménagement et de rénovation, travaux de reprises de concessions dans les cimetières - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat - DEL-2026-272 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'a pas pris part au vote : Mme Silvia CAMARA-TOMBINI.* |
| **22** | Travaux d'intégration et de remplacement de dispositifs de contrôle d'accès par bornes escamotables automatiques - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature - DEL-2026-273 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| **23** | Extension et restructuration du réseau métropolitain de la boucle optique angevine (BOA) des infrastructures de communications électroniques et des caméras de vidéoprotection - Centrale d'achat - Autorisation de signature des contrats - DEL-2026-274 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'a pas pris part au vote : Mme Isabelle RAIMBAULT.* |
| **24** | Organisation de la 2ème université des achats publics de Maine-et-Loire - Création de tarifs - DEL-2026-275 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |

| | | |
|---|---|---|
| | **Service des Assemblées** | ***Christophe BÉCHU, Président*** |
| **25** | Instances internes et organismes extérieurs divers - Désignation de représentants - DEL-2026-276 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*N'ont pas pris part au vote : Mme Séverine MENET, M. Augustin THIEFFRY.* |
| | | ***M. le Président*** |
| | **Liste des décisions de la commission permanente** | ***Le Conseil donne acte*** |
| | **Liste des arrêtés**<br>Pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales | ***Le Conseil donne acte*** |
| | **Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président** | ***Le Conseil donne acte*** |
| | **Procès-verbal - Approbation**<br>Conseil de communauté du 13 avril 2026 | ***Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***<br>*Abstentions : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.* |
| | Conseil de communauté du 8 juin 2026 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | Conseil de communauté du 6 juillet 2026 | ***Le conseil adopte à l'unanimité*** |
| | **Vœu** : intitulé « vœu pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et contre la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers », porté par M. Benjamin BRIAND-BOUCHER | ***Rejeté*** |
| | **Question diverse :** relative à la mise en place d'un dispositif de ferroutage des véhicules de secours, portée par M. Romain LAVEAU. | |

Angers, le 13 octobre 2026

***Christophe BECHU***

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 1**

**Délibération n° : DEL-2026-252**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

### Commission permanente - Élection d'un membre

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le bureau - dénommé commission permanente par les statuts d'Angers Loire Métropole - comprend 39 membres : le président, les vice-présidents (15) et 23 conseillers communautaires. Les statuts de la communauté urbaine disposent en outre que la commission permanente comprend parmi ses membres les maires des communes qui ne sont pas vice-présidents.

Par renvoi de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, en application de l'article L.2122-7 de ce même code, les membres de la commission permanente sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. C'est ainsi que, lors du conseil d'installation du 13 avril 2026, le conseil de communauté a élu parmi ses membres les 39 membres de la commission permanente, dont la maire de Soulaire-et-Bourg.

Or, par jugement du 5 juin 2026, le tribunal administratif de Nantes a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées dans cette commune. Depuis cette date, la commission permanente ne comprend donc plus parmi ses membres la maire de Soulaire-et-Bourg.

De nouvelles élections ont été organisées le 27 septembre 2026. Puis, lors du conseil d'installation du 2 octobre 2026, Mme Séverine MENET a été réélue maire. Il est en conséquence proposé de réélire Mme MENET en qualité de membre de la commission permanente.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2122-7, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-10, et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

## DELIBERE

A l'issue de l'opération de vote, Mme Séverine MENET est élue membre de la commission permanente :

Résultat de l'élection :

Nombre de conseillers présents : 71

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 12

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 83
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 83
e. Majorité absolue (d /2 +1) : 42

Suffrages recueillis par Mme Séverine MENET : 83

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 2**

**Délibération n° : DEL-2026-253**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN**

**Renouvellement urbain - Secteur Gaston Birgé Thomson à Angers - Lancement de la concertation préalable**

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON
L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le secteur Gaston Birgé Thomson constitue un site stratégique de renouvellement urbain situé à l'entrée Est de la ville d'Angers.

L'ambition portée par Angers Loire Métropole est d'engager la reconquête de ce secteur afin d'en faire un nouveau quartier de ville, conciliant développement économique, habitat, équipements publics et qualité des espaces publics, en lien avec les quartiers environnants.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain privilégiant le recyclage foncier, notamment par la reconversion de la friche industrielle de l'ancienne usine Thomson, dans la perspective de l'objectif de zéro artificialisation nette. Elle intègre également les enjeux environnementaux, paysagers et climatiques qui s'imposent désormais à la conception des nouveaux quartiers.

Le secteur à étudier représente une superficie totale d'environ 30 hectares, de part et d'autre du boulevard Gaston Birgé, entre la voie TGV à l'ouest, le carrefour Pasteur au nord, la rue du Cul d'Anon à l'est, et les rues Daguenet et des Gâts au sud.

**Objectifs poursuivis**

L'objectif est de concevoir un projet partagé de réaménagement et de revitalisation du secteur aujourd'hui presque exclusivement industriel en créant un nouveau quartier ayant des vocations diversifiées, en améliorant son insertion dans la ville et son accessibilité par les modes actifs.

La restructuration urbaine du secteur Gaston Birgé Thomson doit permettre de :

- poursuivre la stratégie de reconquête urbaine engagée avec les opérations Saint-Serge Faubourg Actif et Fours à Chaux menées par la ville d'Angers et l'agglomération. Sa position stratégique reste à révéler en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les opérations en cours,
- développer un nouveau quartier de ville mixte, ambitieux, en couture avec son environnement, qui s'inscrit dans une stratégie d'économie circulaire, privilégiant le recyclage foncier à la consommation d'espaces agricoles : site emblématique qui préfigure les enjeux du zéro artificialisation nette pour la métropole angevine,
- requalifier l'entrée de ville et d'agglomération que constitue ce secteur,
- faire émerger des lieux de centralité, de destination,
- répondre aux enjeux environnementaux de ce site en partie pollué par la mise en œuvre d'un projet résilient, respectueux de l'environnement.

Les objectifs de cette concertation sont d'informer, d'échanger et de faire évoluer le projet en associant les habitants, les entreprises, les associations, les propriétaires et usagers et toutes autres personnes concernées.

Afin d'engager la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, Angers Loire Métropole décide de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC).

Par conséquent, il est proposé d'engager la concertation règlementaire préalable à la création d'une ZAC.

Le périmètre précis de la future ZAC sera défini à l'issue de la concertation préalable.

**Modalités de la concertation préalable**

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- la tenue de deux réunions publiques minimum à des dates et des lieux qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse ;
- la tenue de deux permanences minimum à des dates et des lieux qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse ;
- l'organisation d'une exposition ;
- la tenue de visites sur site et de rencontres ;
- la mise à disposition au siège d'Angers Loire Métropole (83 rue du Mail, 49100 Angers) d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure des études jusqu'à la clôture de la concertation ;
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagnera ce dossier ;
- la mise à disposition du dossier sur internet. L'adresse de ce site sera communiquée ultérieurement par voie de presse.

Ces modalités pourront être complétées, en tant que de besoin, par toute autre forme de participation ou d'information du public permettant d'enrichir la concertation tout au long de l'élaboration du projet.

En conséquence, il est proposé d'entériner le principe et les modalités de cette concertation ainsi définie, ainsi que les objectifs poursuivis à travers le projet. Préalablement à la création de la ZAC, le bilan de cette concertation sera effectué et soumis pour approbation au conseil de communauté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 22 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement.

Ouvre la concertation préalable pour le renouvellement urbain du secteur de Gaston Birgé Thomson sur la commune d'Angers qui sera réalisé au moyen d'une zone d'aménagement concerté.

Approuve les modalités de concertation préalable telles que proposées ci-dessus.

Autorise le président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable.

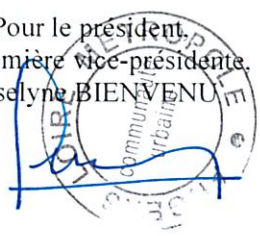
Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 3**

**Délibération n° : DEL-2026-254**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU**

**Eau et Assainissement - Rapport 2025 sur le prix et la qualité des services (RPQS) Eau potable et Assainissement des eaux usées**

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON
L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de Transition écologique, Angers Loire Métropole s'applique à apporter la meilleure réponse à la fonction vitale « vivre en bonne santé » en garantissant aux habitants les meilleures conditions de fourniture d'eau potable ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées.

L'évaluation de cette politique est traduite dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) Eau potable et Assainissement des eaux usées.

Ce rapport annuel est établi afin de permettre la communication à l'assemblée délibérante de la communauté urbaine, aux communes membres et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que le service public d'assainissement non collectif (Spanc).

Il contient notamment diverses informations techniques et financières telles que le nombre de branchements, les volumes des produits achetés, distribués et vendus, des informations sur la qualité de l'eau distribuée, ainsi que des indicateurs financiers (notamment : tarifs, présentation des factures, détail des charges et produits d'exploitation).

Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la communauté urbaine. Il pourra être téléchargé depuis le site Internet d'Angers Loire Métropole et sera également transmis aux communes membres pour être présenté à chacun des conseils municipaux avant le 31 décembre 2026.

Il convient de donner acte de la présentation du présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau potable et Assainissement des eaux usées au titre de l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 21 septembre 2026

## DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services Eau potable et Assainissement des eaux usées d'Angers Loire Métropole.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 4**

**Délibération n° : DEL-2026-255**

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

### Aménagement de la place Kennedy à Angers - Appel d'un fonds de concours communal - Approbation

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2022, Angers Loire Métropole exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur son territoire. La délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021 a acté les modalités d'organisation de l'exercice de cette compétence.

Concernant les places situées sur le domaine public communal qui présentent une mixité d'usage et un impact direct sur l'identité de la commune, la communauté urbaine est gestionnaire du domaine public au titre de la compétence voirie communautaire.

En revanche, lors de leur réaménagement, les communes concernées participent financièrement aux travaux par le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % des études et travaux, HT et hors subventions.

Angers Loire Métropole, en tant que maître d'ouvrage, a porté le projet d'aménagement de la place Kennedy, à Angers. Le montant des travaux, incluant les études relevant du Plan places, s'élève à 2 333 568, 28 € HT.

En conséquence, Angers Loire Métropole appelle un fonds de concours communal, d'un montant de 1 056 253,14 € net de taxe, auprès de la commune d'Angers, correspondant à 50 % du coût total HT des études et travaux relevant du Plan places, après déduction d'une subvention de 221 062 € net de taxe obtenue de l'Etat dans le cadre du Fonds vert.

Les recettes seront encaissées en une seule fois, en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2021-242 du 13 décembre 2021 portant sur les modalités d'organisation de l'exercice des compétences *« création, aménagement et entretien de voirie »* et *« gestion des eaux pluviales »*.
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 22 septembre 2026

## DELIBERE

Approuve l'appel d'un fonds de concours auprès de la commune d'Angers pour l'aménagement de la place Kennedy, d'un montant de 1 056 253, 14 € HT € net de taxe.

Autorise le président ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours, et en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 5**

**Délibération n° : DEL-2026-256**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

**Éclairage public - Opération d'extension d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Convention particulière - Appel d'un fonds de concours communal**

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

En lien avec sa compétence Voirie, la communauté urbaine sollicite le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) pour réaliser les opérations d'extension sur le réseau d'éclairage public.

En application de la convention-cadre liée aux interventions d'éclairage public, conclue avec le Siéml et approuvée par délibération du 8 juillet 2024, il convient de conclure une convention particulière pour chaque opération programmée. Cette convention précise le lieu, le montant de l'opération déléguée, les modalités techniques d'intervention et les participations financières des parties.

L'opération d'extension d'éclairage public à Savennières, place de la concorde a fait l'objet d'une délibération du conseil de communauté le 8 juin 2026. Cependant, l'opération a évolué, le nombre de candélabres à installer est passé de 7 à 12. Le montant global de l'opération a donc subi une augmentation. Il convient donc de redélibérer sur les montants des participations financières, le montant du fonds de concours et les conditions particulières.

Les coûts étant à ce jour estimatifs, les montants pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 10 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil de communauté devra être adoptée.

L'annexe n°1 à la présente délibération détaille les participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml pour cette opération et le montant du fonds de concours communal.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la décision DEC-2021-322 de la commission permanente du 6 décembre 2021,
Vu la délibération DEL-2021-242 du conseil de communauté du 13 décembre 2021 précisant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales »,
Vu la délibération DEL-2024-173 du conseil de communauté du 8 juillet 2024, approuvant la convention-cadre organisant l'accompagnement, par le Siéml, des interventions d'éclairage public réalisées sur le territoire intercommunal,
Vu la délibération DEL-2026-134 du conseil de communauté du 8 juin 2026 approuvant les participations financières aux opérations d'extension et de normalisation d'éclairage public,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 22 septembre 2026

**DELIBERE**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'extension de l'éclairage public sur la commune de Savennières, et conformément à l'annexe n°1 à la présente délibération, approuve :

- les versements des participations financières d'Angers Loire Métropole au Siéml,
- l'appel de fonds de concours auprès de la commune de Savennières,
- les participations du Siéml à verser à Angers Loire Métropole à l'issue des travaux.

Approuve la convention particulière conclue avec le Siéml relative à l'opération d'extension de l'éclairage public mentionnée dans l'annexe n°1, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

Abroge partiellement la délibération DEL-2026-134 du conseil de communauté du 8 juin 2026 susvisée en ce qu'elle concerne l'opération d'extension d'éclairage public à Savennières, place de la concorde.

Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 6**

**Délibération n° : DEL-2026-257**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS**

**Transports collectifs - Délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap 2019-2025 - Protocole de fin de contrat**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par contrat de délégation de service public (DSP), approuvé par délibération du conseil communautaire du 11 mars 2019, Angers Loire Métropole a confié à la société RATPDev Angers, filiale du groupe RATPDev, l'exploitation du réseau de transports publics urbains et suburbains et du service de transport de personnes en situation de handicap.

Le contrat de DSP s'est clôturé le 31 décembre 2025. Toutefois, les comptes ne pouvant être clos avant la date de fin, notamment en raison de l'attente d'indices définitifs pour l'indexation, des relevés des kilomètres produits et de la consolidation des comptes sur certains postes de dépenses (formation marketing, etc...), il convient de conclure le présent protocole financier de fin de contrat en 2026.
Ce protocole prend ainsi en compte l'ensemble des modalités de calcul du solde des dépenses de fonctionnement, qui intègre notamment :

- les différents ordres de service, notamment liés aux évolutions de l'offre pour l'année 2025,
- la non-réalisation de l'expérimentation de deux bus électriques, les offres de location des constructeurs ayant été jugées trop élevées,
- l'application du « mécanisme tunnel » sur les prix d'électricité prévu à l'avenant n°13 pour 2025 et la régularisation du montant calculé pour 2024, ainsi que la restitution du complément amortisseur électricité de 2024,
- la réfaction appliquée au titre de la performance des contrats cadres d'achat de RATPDev dont a pu bénéficier la filiale,
- la non-atteinte des objectifs contractuels du taux de fraude et l'application du bonus qualité,
- la contribution financière complémentaire payée au titre des actions en faveur du covoiturage pour 2025,
- une remise à niveau du stock des pièces du parc d'Angers Loire Métropole au plus tard au 31 décembre 2027,
- le solde de la contribution annuelle d'équipement (CAE) et le report de certaines opérations afférentes sur le nouveau contrat 2026-2031,
- la régularisation des écarts entre les recettes de gestion et les recettes encaissées au 31 décembre 2025.

Le solde des dépenses de fonctionnement à régulariser s'établit à 414 692,80 € (en 2025).

Le projet de protocole est joint à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,
Vu la délibération DEL-2019-23 du conseil de communauté du 11 mars 2019 confiant le contrat de délégation de service public à RATPDev,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 21 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve le protocole de fin de contrat relatif à la convention de délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap, dont le projet est annexé à la délibération.

Autorise le président ou son représentant à le signer,

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice 2025 et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 7**

**Délibération n° : DEL-2026-258**

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

### Transports collectifs - Délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap 2026-2031 - Avenant n°3 - Approbation

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par convention de délégation de service public, en date du 28 juillet 2025, Angers Loire Métropole a confié à la société RATPDev Angers (RD Angers) l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain de voyageurs et de transport des personnes en situation de handicap.

Après quelques mois d'exploitation, il est nécessaire d'ajuster certains termes du contrat afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis la clôture des négociations et l'adoption de la convention de délégation par le conseil de communauté en juillet 2025.

L'avenant n°3 prend acte des sujets suivants. :

1. La Région Pays de la Loire a adopté une tarification zonale qui intègre la possibilité de faire une correspondance sur les réseaux urbains (hors scolaire). Une convention tripartite entre Angers Loire Métropole, le délégataire RD Angers et la Région Pays de la Loire a été conclue afin de prendre acte de la mise en place de cette tarification intermodale Aléop-Irigo. La Région Pays de la Loire versera au délégataire d'Angers Loire Métropole la part de recettes lui revenant sous forme de compensation. Il convient d'intégrer ces dispositions à la présente convention de délégation de service public (DSP).
2. Une partie des services sur le réseau suburbain desservant les communes de deuxième couronne est mutualisée avec les lignes régionales Aléop. Ces services sont payés directement par le délégataire auprès de la Région Pays de la Loire au coût des contrats conclues avec les transporteurs. La Région ayant renouvelé ses contrats d'exploitation des lignes régionales, après la remise des offres des candidats, il convient d'actualiser les coûts sur la base de ces nouveaux contrats.
3. Le coût kilométrique moyen servant au calcul des coûts d'affrètement est révisé de 1,90 €/km à 2,07 €/km (valeur 2025), sur la base des coûts définitifs par lot. Cette actualisation entraîne la mise à jour du forfait de charges « Df » et l'ajustement correspondant du coût de sous-traitance des lignes régulières (grille 1 B-X-1) ainsi que du prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma, hors compensation SNCF).
4. Afin de tenir compte de la diversité des recettes accessoires, les recettes de référence Rf accessoires font l'objet d'une indexation spécifique selon leur nature.
5. À compter de janvier 2026, l'Insee a rebasé les indices de prix à la consommation en base 2025 = 100 et mis en place une nouvelle nomenclature européenne de consommation. Cette évolution entraîne l'arrêt de la diffusion des anciennes séries en base 2015 et la création de nouvelles séries en base 2025. En conséquence, les indices initialement prévus pour l'indexation des dépenses de référence « Df » et de la redevance d'usage ne peuvent plus être utilisés en l'état. Il est donc nécessaire de retenir de nouveaux indices Insee permettant d'assurer la continuité de l'indexation contractuelle. Les autres indices et les autres stipulations demeurent inchangés.
6. Il a été constaté que la redevance d'usage n'avait pas été correctement reprise dans l'annexe 1A « Documents financiers » en raison d'un problème de mise en page. Cette erreur, purement matérielle, sera corrigée par la régularisation de ladite annexe afin d'y réintroduire le montant de la redevance d'usage. La rédaction de l'article 24.2, qui mentionne que la redevance d'usage est incluse dans le forfait de charge, demeure inchangée.
7. Plusieurs opérations nécessaires à l'exploitation du réseau, initialement intégrées à la contribution annuelle d'équipement du précédent contrat de DSP, n'ont pas pu être réalisées avant le 31 décembre 2025. Pour rappel, cette contribution est versée au délégataire pour l'achat des biens nécessaires à l'exploitation (notamment système billettique, logiciels métiers, matériels et outillage divers). Dans le cas présent, il était notamment prévu des adaptations de la billettique et du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur, l'équipement des véhicules pour les personnes à mobilité réduite, ou l'automatisation des fiches horaires. Ces investissements, d'un montant total de 271 565,41 €, sont ainsi intégrés au nouveau contrat de DSP, entraînant une augmentation correspondante de la contribution annuelle d'équipement additionnelle (CAE) 2026.

8. Afin de garantir la continuité de l'avitaillement des bus au gaz, des travaux de mise en conformité de la station de compression du dépôt de Saint-Barthélemy-d'Anjou ont été réalisés directement par RD Angers. Le montant de la contribution annuelle d'équipement additionnelle (CAE) prévu à l'article 38 de la convention de DSP est donc complété par une CAE additionnelle pour un montant de 94 744,33 € HT uniquement pour l'année 2026, correspondant au coût des travaux.
9. Il est procédé au report des heures de formation à la conduite de 2026 à 2027, ces heures n'ayant pu être réalisées compte tenu des incertitudes liées au financement des préparations opérationnelles à l'emploi individuelles annoncées par France travail.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,
Vu la délibération DEL 2025-153 du conseil de communauté du 7 juillet 2025 confiant le contrat de délégation de service public à RATP Dev
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 21 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de transports urbains et suburbains de voyageurs et de transport de personnes en situation de handicap, dont le projet est joint à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à le signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 8**

**Délibération n° : DEL-2026-259**

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

### Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Ajustement de la procédure de surveillance des digues en période de crue

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Depuis janvier 2024, Angers Loire Métropole assure la surveillance de la digue du Val d'Authion, qui s'étend sur 19 km et protège environ 23 000 personnes sur le territoire, ainsi que celle de la digue de Vernusson, d'une longueur de 2,6 km et protégeant environ 200 personnes. La surveillance de la digue du Petit Louet est, quant à elle, assurée par la communauté de communes Loire Layon Aubance dans le cadre d'une convention spécifique.

Les consignes de surveillance diffèrent pour chaque système d'endiguement, afin de tenir compte des caractéristiques et des spécificités propres à chaque ouvrage.

Une délibération relative au dispositif applicable à la surveillance en crue du système d'endiguement du Val d'Authion, qui constitue le dispositif le plus contraignant en matière de mobilisation des personnels, a été approuvée par le conseil communautaire le 12 novembre 2024. Elle a notamment instauré un régime d'astreintes et défini une organisation spécifique du temps de travail des agents mobilisés pour la surveillance de cette digue.

L'expérience de la crue de février 2026, caractérisée par une hausse concomitante des niveaux de la Maine et de la Loire, a nécessité une forte mobilisation des personnels pour assurer la surveillance des systèmes d'endiguement du Val d'Authion et de Vernusson. Cette situation a mis en évidence la nécessité d'harmoniser les modalités de gestion des ressources humaines applicables aux deux ouvrages, afin de faciliter la mutualisation et l'optimisation des interventions sur le terrain et de sécuriser la mobilisation des moyens humains lors des épisodes de forte crue.

La présente délibération a ainsi pour objet de réviser le dispositif approuvé en 2024 afin d'étendre à la digue de Vernusson - en le mutualisant - le système de surveillance de la digue du val d'Authion. Ce dispositif prévoira désormais les modalités de mobilisation et d'organisation des ressources humaines nécessaires à la surveillance en période de crue des deux systèmes d'endiguement.

Chaque digue dispose d'un système de surveillance spécifique, organisé en trois niveaux (niveau vigilance ; niveau 1 ; niveau 2) selon les cotes de Loire, impliquant une mobilisation croissante en moyens humains. L'atteinte de certains niveaux implique notamment un ou plusieurs passages quotidiens sur les digues, y compris les week-end et jours fériés.

La mise en œuvre de ces consignes nécessite une organisation spécifique du temps de travail des agents mobilisés, dans le respect de la réglementation applicable.

En semaine, les horaires habituels de travail des agents peuvent être adaptés en fonction du planning d'intervention et des besoins liés à la surveillance de l'ouvrage. Pour les week-ends, les jours fériés et certains ponts, un régime d'astreinte est mis en place selon les modalités définies ci-dessous :

- l'astreinte correspond à une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, doit demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité,
- pendant certaines périodes sensibles (vacances scolaires, jours fériés et ponts), des astreintes d'exploitation sont programmées afin de pouvoir mobiliser les agents identifiés pour assurer la surveillance en crue lorsque les niveaux de la Loire l'exigent. Ces périodes sont dénommées « astreintes fixes ».
- en complément de ces périodes d'astreinte programmées, les agents peuvent être placés en astreinte en fonction de l'évolution des niveaux de la Loire. Ces périodes sont dénommées « astreintes dynamiques ». En raison de leur caractère imprévisible, elles peuvent donner lieu à une majoration de l'indemnité d'astreinte lorsque l'astreinte est imposée moins de 15 jours francs à l'avance, conformément à la réglementation en vigueur,
- les astreintes d'exploitation sont assurées par des agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques, des techniciens et des ingénieurs territoriaux. Elles sont complétées par des astreintes de décision assurées par la direction de la Transition écologique, afin de coordonner l'ensemble des

missions. Ces dernières sont effectuées par des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

- l'indemnisation des périodes d'astreinte est privilégiée et sera effectuée par référence aux barèmes en vigueur applicables aux services de l'État,
- s'agissant des heures d'intervention réalisées pendant les périodes d'astreinte, et par dérogation au principe appliqué au sein de la collectivité, les heures supplémentaires éventuellement effectuées en complément de la durée habituelle de travail seront, à titre exceptionnel, prioritairement indemnisées plutôt que récupérées pour les agents de catégories B et C. Cette disposition vise notamment à ne pas pénaliser les directions mettant leurs agents à disposition dans le cadre de ce dispositif.

Les garanties minimales en matière de repos prévues par la réglementation sont applicables conformément aux règles en vigueur au sein de la collectivité.

Par ailleurs, un travail spécifique a été conduit afin de renforcer la sécurité des agents mobilisés dans le cadre de cette mission. Il a notamment permis d'identifier les principales situations à risque ainsi que les mesures de prévention et de précaution à mettre en œuvre lors des interventions.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,
Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du conseil de communauté DEL-2024-277 du 12 novembre 2024, approuvant le dispositif applicable à la surveillance en période de crue du système d'endiguement du Val d'Authion,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 21 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve les modalités de surveillance en période de crue et les conditions de mobilisation et d'organisation de ressources humaines nécessaires à la surveillance des systèmes d'endiguement du val d'Authion et de Vernusson présentées ci-dessus.

Impute les dépenses liées aux indemnités d'astreinte et aux heures récupérées sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 9**

**Délibération n° : DEL-2026-260**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS**

**Prestations d'insertion professionnelle des publics prioritaires des politiques d'emploi et d'insertion d'Angers Loire Métropole - Collecte des voies étroites - Autorisation de signature du marché**

Rapporteur : Philippe BOLO
L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte des déchets sur le territoire, Angers Loire Métropole doit assurer le ramassage des déchets dans les voies étroites, situées notamment dans l'hyper centre-ville, certains quartiers de la ville d'Angers et certaines rues des communes d'Angers Loire Métropole.

Ne disposant pas du matériel spécifique, cette prestation est, depuis de nombreuses années, réservée aux opérateurs de l'insertion par l'activité économique.

Le quota maximal étant prochainement atteint, la consultation pour cette prestation a été relancée selon la procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1 3 du code de la commande publique. Le marché est prévu pour une période ferme de 5 ans à compter de sa notification.

Après examen, la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2026 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

| Désignation | Attributaire | Montant (€ HT) | Durée totale |
|---|---|---|---|
| Collecte des déchets dans les voies étroites | A Tout Métier | 1 147 306,05 € | du 01/11/2026 au 30/09/2031 |

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 21 septembre 2026

## DELIBERE

Autorise le président ou son représentant, à signer et à notifier le marché de prestations de collecte des déchets dans les voies étroites avec l'entreprise et pour le montant cités ci-dessus, ainsi que tout acte se rapportant à la notification, l'exécution et le règlement du marché.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 10**

**Délibération n° : DEL-2026-261**

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE - TERRITOIRE INTELLIGENT

### Rénovation de l'éclairage public - Certificats d'économie d'énergie - Reversement partiel au Siéml

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Dans le programme fonctionnel du marché global de performance relatif au Territoire intelligent signé avec le groupement d'entreprises Ineo-Suez, la rénovation de l'éclairage public (lanternes et armoires) est prévue sur la période 2020-2027.

Afin de valoriser les économies d'énergie réalisées suite à ces travaux, des dossiers d'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE) ont été déposés et ont permis, après cession desdits certificats, d'obtenir en 2026 la somme de 2 519 250, 87 €.

Or les travaux rénovation de l'éclairage public, dont le coût s'est établi à 39 000 000 € HT (hors révisions), ont été pour partie financés par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), dans le cadre d'une convention de quasi-régie signée avec Angers Loire Métropole.

Cette convention stipule, dans son article 3.3, que le produit des cessions de CEE obtenus grâce au programme de rénovation de l'éclairage public est partagé avec le Siéml au prorata des investissements portés par celui-ci.

Sur cette base, le montant brut devant être reversé au Siéml au titre des cessions intervenues en 2026 s'établit à 405 450,10 €. Toutefois, la somme de 3 852,92 € TTC doit être déduite de ce montant pour tenir compte des coûts administratifs des prise en charge des dossiers d'obtention des CEE et des cessions réalisées.

La somme à reverser au Siéml s'établit ainsi à 401 597,18 € au titre des CEE perçus et cédés en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2019-119 du conseil de communauté du 17 juin 2019 par laquelle le conseil de communauté approuve la convention de quasi-régie avec le Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

## DELIBERE

Dans le cadre de la convention conclue avec le Siéml relative à la rénovation de l'éclairage public, approuve le reversement de 401 597,18 € au Siéml, au titre des CEE perçus et cédés en 2026.

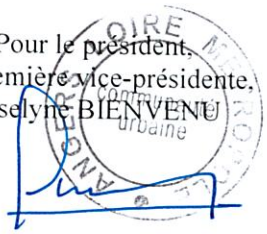
Autorise le président ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 11**

**Délibération n° : DEL-2026-262**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 - Opération de restructuration de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences humaines (LLHS) - Université Angers - Avenant n°1 à la convention de fonds de concours**

Rapporteur : Richard YVON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La région Pays de la Loire et l'Etat ont signé, le 25 février 2022, le contrat de plan État-Région (CPER) pour les années 2021-2027.

Par délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2022, Angers Loire Métropole a approuvé la convention d'application du volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du CPER 2021/2027 sur le département de Maine-et-Loire. Cette convention précise l'ensemble des opérations programmées et la répartition des contributions des financeurs. Angers Loire Métropole est engagée à hauteur de 17,995 millions d'euros, sur un montant global de 75,3 millions d'euros.

Parmi les opérations financées, est inscrit le projet de restructuration de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences humaines (LLHS), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université d'Angers.

La restructuration est rendue nécessaire par la vétusté des locaux qui n'ont subi aucune réhabilitation depuis leur construction, en 1989. Des désordres liés à sa conception ont en outre accéléré le vieillissement du bâtiment. Dans le cadre du CPER 2015-2020, des études de programmation et de conception ont déjà eu lieu.

Les opérations de restructuration comprendront notamment :

- la déconstruction de l'amphithéâtre E au profit d'une construction ;
- la rénovation de la couverture vitrée de la rue intérieure et la réhabilitation énergétique des façades du bâtiment A ;
- la restructuration des quatre niveaux du bâtiment A.

Par délibération du conseil de communauté du 12 novembre 2024, Angers Loire Métropole a accordé une subvention de 2 625 000 € à l'Université d'Angers pour financer ce projet immobilier.

La convention initiale, signée le 29 novembre 2024, prévoyait le calendrier de versement suivant :

- 651 200 € à la signature de la convention,
- 500 000 € en 2025,
- 900 000 € en 2026,
- 400 000 € en 2027,
- le solde de 173 800 €, versé sur présentation du certificat d'achèvement des travaux et d'un récapitulatif des dépenses attestant le paiement.

Les deux premiers versements de 1 151 200 € ont été réalisés. Angers Loire Métropole souhaite pouvoir lisser sa contribution financière, qui reste inchangée, pour les trois derniers versements prévus. Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention afin de formaliser le nouveau calendrier de versement :

- 700 000 € en 2026,
- 500 000 € en 2027,
- le solde de 273 800 € versé sur présentation du certificat d'achèvement des travaux et d'un récapitulatif des dépenses attestant le paiement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le CPER 2021-2027 signé par l'Etat et la Région des Pays de la Loire le 25 février 2022,
Vu la délibération 2022-218 du 10 octobre 2022 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2021- 2027,
Vu la délibération 2024-303 du 12 novembre 2024 approuvant la participation d'Angers Loire Métropole à l'opération de restructuration de l'UFR LLHS,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec l'Université d'Angers pour le financement de l'opération « restructuration de l'UFR LLHS », dans le cadre du CPER 2021-2027, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant,

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Marianne DESSET, M. Olivier LAIGNEAU, M. Antoine LELARGE, Mme Léa VERNEREY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 12**

**Délibération n° : DEL-2026-263**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS**

**Soutien aux projets d'investissement touristique - Commune de Mûrs-Erigné - Réalisation de travaux de sécurisation du site touristique de la Roche de Mûrs - Fonds de concours - Convention**

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole dispose d'un schéma directeur du tourisme, décliné en quatre axes stratégiques parmi lesquels l'axe 1, qui consiste à développer le tourisme d'agrément à travers les trois points forts du territoire : une nature d'exception (Val de Loire Unesco, Basses Vallées Angevines…), un patrimoine culturel identitaire et un écrin végétal.

La commune de Mûrs-Erigné est engagée depuis 20 ans dans la valorisation patrimoniale et touristique de la Roche de Mûrs, site emblématique, historique et naturel classé en 2007 et intégré au périmètre Val de Loire classé à l'Unesco. Outre son panorama, il accueille en contrebas des activités de randonnées (GR 3, sentier communautaire) et de médiation (parcours numérique, animations) et sur sa paroi, des voies d'escalade en site naturel.

L'accueil du public nécessite la surveillance du site tant sur le plateau que sur la falaise et a déjà donné lieu à des travaux de sécurisation en 2018. Le dernier rapport d'expertise, daté de fin 2025, recommande la réalisation de nouveaux travaux de confortement sur certains points de fragilité.

La commune a déposé un dossier de demande de fond de concours pour engager les travaux (purge des éléments instables, installation de tirants passifs d'ancrage, signalétique préventive…etc.)

Le conseil de communauté a adopté le 9 février 2012 un dispositif de soutien aux projets d'investissements touristiques, qui permet aux communes qui se sont dotées d'une stratégie et d'un plan d'actions de développement touristique, incluant un projet d'hôtellerie et/ou restauration et/ou une offre de loisirs touristique, de bénéficier d'une aide financière.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fond de concours de 5 501,98 € auprès d'Angers Loire Métropole, soit 20 % du montant total de travaux estimé à 27 509, 90 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2026

**DELIBERE**

Approuve la convention avec la commune de Mûrs-Erigné relative au financement par Angers Loire Métropole d'une partie du coût de son plan d'actions de développement touristique, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

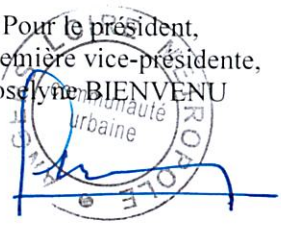
Dans ce cadre, attribue à la commune de Mûrs-Erigné un fond de concours de 5 501,98 €, sous réserve de la présentation des factures acquittées.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 13**

**Délibération n° : DEL-2026-264**

**SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - HANDICAP ET ACCESSIBILITE**

**Commission communautaire pour l'accessibilité universelle - Rapport d'activité 2025**

Rapporteur : Isabelle RAIMBAULT
L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu, en son article 46, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Pour Angers Loire Métropole, au regard de l'impact de ses actions auprès de tous les publics, cette commission est dénommée commission communautaire pour l'accessibilité universelle (CCAU).

Composée de représentants de la collectivité, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes en situation de handicap, la CCAU dresse le constat, dans le cadre des missions et des compétences d'Angers Loire Métropole, de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Conformément aux dispositions légales, la commission établit chaque année un rapport présenté en conseil de communauté. Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental et au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Ce rapport présente les actions menées en 2025.

Il est ainsi proposé de prendre acte du rapport annuel 2025 de la CCAU.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission du projet de territoire et des solidarités du 23 septembre 2026

## DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la commission communautaire pour l'accessibilité universelle d'Angers Loire Métropole pour l'année 2025.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 14**

**Délibération n° : DEL-2026-265**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Budget communautaire - Exercice 2026 - Décision modificative n°2**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le 16 février dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. A la mi-juin, **le budget supplémentaire a repris les résultats de l'exercice 2025 et concrétisé les premiers ajustements budgétaires de l'année.**

La décision modificative n°2 qui vous est présentée est équilibrée et de faible ampleur sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement (moins de 0,1 % des crédits ouverts au BP 2026 tous budgets confondus).

**Par ailleurs, cette étape budgétaire permet de présenter un montant d'emprunt d'équilibre qui diminue de – 0,2 M€ par rapport au montant prévu après le budget supplémentaire (35,8 M€).** Ce niveau est un plafond et permet de confirmer à fin 2026 une nouvelle réduction de l'encours de dette entamée en 2024 après la fin du financement des lignes B et C du tramway.

### BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont ajustées à **+ 0,8 M€ en dépenses de fonctionnement et à – 1,2 M€ en dépenses d'investissement.**

Globalement l'équilibre des opérations se répartit ainsi :

| Fonctionnement | Recettes | Dépenses | Solde |
|---|---|---|---|
| Nouvelles propositions | 1 707 250 | 819 976 | 887 274 |
| Inscriptions équilibrées | 20 000 | 20 000 | - |
| Opérations comptables | - | 887 274 | - 887 274 |
| **TOTAL** | **1 727 250** | **1 727 250** | **-** |

| Investissement | Recettes | Dépenses | Solde |
|---|---|---|---|
| Nouvelles propositions | - 1 848 690 | - 1 185 178 | - 663 512 |
| Inscriptions équilibrées | 5 972 906 | 5 972 906 | - |
| Opérations comptables | 1 987 274 | 1 100 000 | 887 274 |
| Emprunt d'équilibre | - 223 762 | - | - 223 762 |
| **TOTAL** | **5 887 728** | **5 887 728** | **-** |

### 1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement :

Les + 0,8 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement se justifient par une grande variété de sujets (hausse du carburant, frais de démolition, maintenance et sécurisation de divers équipements, subvention ONPL pour sa labellisation « théâtre lyrique d'intérêt national »…).

Concernant les + 1,7 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel d'ajustements suite à la réception des notifications des montants définitifs sur un certain nombre de dispositifs (rôles supplémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) notifiés par les services fiscaux, aides financières via des dispositifs de certificat d'économie d'énergie…).

## 2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement varient de – 1,2 M€ et reflètent l'ajustement de la réalité des crédits avec l'avancée de diverses opérations (travaux de la Pyramide pour -0,6 M€).

Hors emprunts, les recettes d'investissement s'ajustent à la baisse pour - 1,8 M€ suite à une révision des prévisions de perception de taxe d'aménagement pour 2026 (– 1,5 M€ liés aux difficultés nationales sur la perception de cette taxe).

## 3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes représentent environ 6 M€. Ces inscriptions comptables concernent principalement des crédits dédiés aux opérations de régularisation de la ZAC Belle-Beille et de clôture d'opérations pour le compte de tiers.

**Au global, cette décision modificative permet de réduire de - 0,2 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre du budget principal.**

## LES AUTRES BUDGETS

Comme pour le budget principal, cette DM est particulièrement mesurée sur les budgets annexes.

Pour le **BUDGET DECHETS**, les inscriptions permettent notamment d'intégrer en dépenses le surcoût des inondations du début d'année (+ 60 k€) et en recettes le niveau définitif du produit de TEOM (+ 335 k€).

**Pour les BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**, les prévisions sur ces budgets reprennent principalement des mises à jour mesurées des produits de vente d'eau (+ 250 k€) et des coûts supplémentaires des produits de traitement (+ 200 k€).

**Les AUTRES BUDGETS et notamment le BUDGET TRANSPORT** ne portent aucune inscription significative de crédits.

A noter que cette délibération de décision modificative porte également certaines régularisations comptables suite à des travaux menés en lien avec le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Angers sur les comptes 261 « Titres de participation », sur les provisions pour risques ou encore sur les reprises de subventions d'investissement reçues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Budget primitif,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment le chapitre 3, titre 10 du tome 1 portant sur les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs.
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 par chapitre budgétaire pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe,

Approuve l'établissement, sur le budget déchets d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour Biopôle suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation « assurances »),

Approuve l'établissement, sur le budget assainissement d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour la station d'épuration des eaux usées de la Baumette suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation).

Autorise la correction des éléments patrimoniaux sur exercices antérieurs par opérations d'ordre non budgétaires (sans titres de recettes ou mandats de dépenses) selon le tableau joint en annexe et en utilisant le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première Vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 15**

**Délibération n° : DEL-2026-266**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition 2026

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le montant du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) alloué à l'ensemble intercommunal (Angers Loire Métropole et ses communes membres) s'élève à 8 133 696 € pour 2026, soit une hausse de 305 647 € par rapport à 2025 (+3,90 %).

En 2026, la répartition de droit commun - si elle était retenue par le conseil communautaire - donnerait les résultats suivants :

- Angers Loire Métropole 3 356 144 €
- Communes 4 777 552 €

Depuis 2016 notre collectivité a fait le choix d'une répartition plus solidaire en faveur des communes en allouant à la part communale une enveloppe de 5 345 298 € en 2026 soit 11,88 % et 567 746 € de plus que la méthode de droit commun.

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, il vous est donc proposé de reconduire la répartition dérogatoire selon les modalités suivantes :

*1.* *Répartition de l'enveloppe*

Il est proposé de maintenir une part de 34 % de l'enveloppe globale pour Angers Loire Métropole et le solde de 66 % pour les communes membres. Cette répartition est stable en pourcentages depuis 2018.
Soit :

- Angers Loire Métropole : 2 788 398 € (soit +104 721 € par rapport à 2025)
- Communes : 5 345 298 € (soit +200 746 € par rapport à 2025)

*2.* *Critères de ventilation entre les communes*

Il est proposé de maintenir la même pondération des critères que l'an passé, soit :

- revenu par habitant de la commune : 5 %
- potentiel financier par habitant de la commune : 95 %

Il est rappelé que cette répartition dérogatoire ne peut entrainer une variation du montant alloué à la commune ou à l'EPCI de +/- 30 % par rapport à la répartition de droit commun.

Le tableau ci-dessous présente le montant alloué à chaque commune :

| Communes | Population DGF 2026 | Répartition 2025 — Répartition dérogatoire : critères identiques à 2024 — Répartition dérogatoire (Revenu: 5% / Pfi: 95%) | Répartition 2025 — Répartition dérogatoire : critères identiques à 2024 — Répartition dérogatoire par pop DGF | Répartition 2026 — Répartition dérogatoire : critères identiques à 2025 — Répartition dérogatoire (Revenu: 5% / Pfi: 95%) | Répartition 2026 — Répartition dérogatoire : critères identiques à 2025 — Répartition dérogatoire par pop DGF | Variation par rapport au montant alloué en 2025 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ANGERS | 165 393 | 2 470 550 | 15,08 | 2 565 883 | 15,51 | +95 333 | 3,86% |
| AVRILLE | 15 734 | 239 043 | 15,21 | 242 748 | 15,43 | +3 705 | 1,55% |
| BEAUCOUZE | 5 865 | 74 680 | 12,97 | 77 516 | 13,22 | +2 836 | 3,80% |
| BEHUARD | 150 | 2 969 | 19,15 | 2 843 | 18,95 | -126 | -4,24% |
| BOUCHEMAINE | 6 790 | 111 254 | 16,26 | 113 415 | 16,70 | +2 161 | 1,94% |
| BRIOLLAY | 3 329 | 68 600 | 20,81 | 70 661 | 21,23 | +2 061 | 3,00% |
| CANTENAY-EPINARD | 2 479 | 51 533 | 20,97 | 53 116 | 21,43 | +1 583 | 3,07% |
| ECOUFLANT | 4 852 | 60 827 | 12,94 | 66 208 | 13,65 | +5 381 | 8,85% |
| ECUILLE | 686 | 15 689 | 22,64 | 15 742 | 22,95 | +53 | 0,34% |
| FENEU | 2 293 | 48 628 | 21,21 | 49 255 | 21,48 | +627 | 1,29% |
| LOIRE-AUTHION | 17 501 | 282 035 | 16,31 | 289 024 | 16,51 | +6 989 | 2,48% |
| LONGUENEE-EN-ANJOU | 6 734 | 119 032 | 18,00 | 122 636 | 18,21 | +3 604 | 3,03% |
| MONTREUIL-JUIGNE | 7 958 | 137 565 | 17,28 | 138 374 | 17,39 | +809 | 0,59% |
| MURS-ERIGNE | 6 571 | 123 290 | 19,43 | 131 881 | 20,07 | +8 591 | 6,97% |
| LE PLESSIS-GRAMMOIRE | 2 730 | 57 069 | 21,03 | 56 898 | 20,84 | -171 | -0,30% |
| LES PONTS-DE-CE | 13 891 | 220 154 | 16,23 | 234 759 | 16,90 | +14 605 | 6,63% |
| RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU | 5 787 | 116 959 | 20,21 | 118 642 | 20,50 | +1 683 | 1,44% |
| SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU | 10 009 | 137 938 | 14,12 | 146 245 | 14,61 | +8 307 | 6,02% |
| SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE | 2 218 | 48 784 | 22,28 | 50 735 | 22,87 | +1 951 | 4,00% |
| SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE | 3 987 | 62 827 | 16,16 | 67 880 | 17,03 | +5 053 | 8,04% |
| SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE | 3 036 | 62 994 | 20,85 | 64 168 | 21,14 | +1 174 | 1,86% |
| SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES | 3 949 | 78 499 | 19,88 | 78 347 | 19,84 | -152 | -0,19% |
| SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX | 1 754 | 34 684 | 19,89 | 35 840 | 20,43 | +1 156 | 3,33% |
| SARRIGNE | 951 | 19 006 | 20,98 | 20 631 | 21,69 | +1 625 | 8,55% |
| SAVENNIERES | 1 425 | 27 990 | 19,61 | 28 328 | 19,88 | +338 | 1,21% |
| SOULAINES-SUR-AUBANCE | 1 363 | 30 161 | 21,89 | 30 633 | 22,47 | +472 | 1,56% |
| SOULAIRE-ET-BOURG | 1 518 | 34 891 | 22,83 | 35 514 | 23,40 | +623 | 1,79% |
| TRELAZE | 16 577 | 277 284 | 17,47 | 304 880 | 18,39 | +27 596 | 9,95% |
| VERRIERES-EN-ANJOU | 8 448 | 129 617 | 15,66 | 132 496 | 15,68 | +2 879 | 2,22% |
| **TOTAL COMMUNES** | **323 978** | **5 144 552** | **15,88** | **5 345 298** | **16,50** | **+200 746** | **3,90%** |
| | | | | | | | |
| **TOTAL ALM** | 323 978 | **2 683 677** | 8,75 | **2 788 398** | 8,61 | +104 721 | 3,90% |
| TOTAL ENS. INTERCOMMUNAL | | **7 828 229** | | **8 133 696** | | +305 467 | 3,90% |

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2336-3-et L 2336-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Décide de répartir le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'année 2026 selon la méthode dérogatoire.

Répartit le montant alloué à l'ensemble intercommunal pour 2026, soit 8 133 696 €, comme suit :

- Enveloppe Angers Loire métropole : 2 788 398 €
- Enveloppe Communes : 5 345 298 €

Retient et pondère les critères suivants :

- Revenu par habitant : 5%
- Potentiel financier : 95%

Ventile sur cette base les montants en euros par commune comme suit :

| Communes | FPIC 2026 |
|---|---|
| ANGERS | 2 565 883 |
| AVRILLE | 242 748 |
| BEAUCOUZE | 77 516 |
| BEHUARD | 2 843 |
| BOUCHEMAINE | 113 415 |
| BRIOLLAY | 70 661 |
| CANTENAY-EPINARD | 53 116 |
| ECOUFLANT | 66 208 |
| ECUILLE | 15 742 |
| FENEU | 49 255 |
| LOIRE-AUTHION | 289 024 |
| LONGUENEE-EN-ANJOU | 122 636 |
| MONTREUIL-JUIGNE | 138 374 |
| MURS-ERIGNE | 131 881 |
| LE PLESSIS-GRAMMOIRE | 56 898 |
| LES PONTS-DE-CE | 234 759 |

| Communes | FPIC 2026 |
|---|---|
| RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU | 118 642 |
| SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU | 146 245 |
| SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE | 50 735 |
| SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE | 67 880 |
| SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE | 64 168 |
| SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES | 78 347 |
| SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX | 35 840 |
| SARRIGNE | 20 631 |
| SAVENNIERES | 28 328 |
| SOULAINES-SUR-AUBANCE | 30 633 |
| SOULAIRE-ET-BOURG | 35 514 |
| TRELAZE | 304 880 |
| VERRIERES-EN-ANJOU | 132 496 |
| **TOTAL** | **5 345 298** |

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 16**

**Délibération n° : DEL-2026-267**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

### Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à l'installation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), les mandats des membres précédemment désignés ayant pris fin avec ceux des conseils municipaux dont ils étaient issus.

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et Angers Loire Métropole, notamment à l'occasion des transferts de compétences ou d'équipements.

Ses travaux constituent le fondement de la détermination et de l'évolution des attributions de compensation versées aux communes membres.

Il appartient au conseil communautaire de créer la Commission locale d'évaluation des charges transférées d'Angers Loire Métropole et d'en fixer la composition (à la majorité des deux tiers de ses membres).

Chaque commune dispose d'un représentant, à l'exception de la ville d'Angers, dont l'importance démographique justifie une représentation à hauteur de deux membres.

La commission élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission, en détermine son ordre du jour et préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

En cas d'impossibilité pour le représentant désigné par délibération d'assister à la CLECT, la commune pourra se faire représenter par un autre élu de son conseil municipal, qui n'aura toutefois pas droit de vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code général des impôts, article 1609 nonies C IV,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

## DELIBERE

Fixe la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à 30 membres, soit :

- un représentant par commune membres d'Angers Loire Métropole (hors ville d'Angers)
- deux représentants pour la ville d'Angers.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 17**

**Délibération n° : DEL-2026-268**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

### Financement des investissements - Réalisation d'emprunts - Opération de refinancement de deux contrats de prêt

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Une consultation de 24 millions d'euros a récemment été lancée auprès de nos différents partenaires pour les besoins de financement de l'année 2026, divisée en trois enveloppes distinctes de 10 millions d'euros, 5 millions d'euros et 9 millions d'euros.

Dans un contexte de taux de marché financier toujours élevés, et de recherche des meilleures offres de financement, il est envisagé de continuer la diversification de nos sources de financement (au sein du secteur bancaire traditionnel ou via des investisseurs privés).

Afin de pouvoir finaliser les négociations et être réactif dans un contexte de volatilité des marchés (offres valables 24 heures maximum pour certaines banques), il vous est proposé d'autoriser la signature des contrats avec le ou les partenaires retenus selon le cadre présenté dans le délibéré. Ces conditions seront nécessairement à intégrer dans les contrats. D'autres dispositions accessoires pourront être négociées en fonction des spécificités de chaque prêteur.

En complément de ces 24 millions d'euros pour les besoins 2026/2027, une consultation de 4 756 153,46 € a été lancée dans le cadre d'une opération de refinancement de deux contrats Crédit agricole signés en 2010 pour un montant total de 10 millions d'euros à taux fixe de 3,93 % sur 25 ans. Les conditions de remboursement anticipé des contrats pourraient permettre une amélioration des conditions financières.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'arrêté n°2010-178 du 23 décembre 2010, portant réalisation d'un contrat de prêt n°00069518720 de cinq millions d'euros auprès du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine,
Vu l'arrêté n°2010-179 du 23 décembre 2010, portant réalisation d'un contrat de prêt n°00069518319 de cinq millions d'euros auprès du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Autorise le président à signer tous les documents (dont ceux validant les conditions de taux, les mandats de gestion, les contrats de prêts ou autres, avenants éventuels...) nécessaires pour contractualiser et débloquer un maximum de 24 millions d'euros (trois enveloppes de dix, cinq et neuf millions d'euros maximum pour le financement des investissements 2026) dans le cadre des conditions suivantes :

- prêteur : Etablissement bancaire ou investisseurs privés (siège social basé en France ou en Allemagne),
- montant maximum : 24 millions d'euros en trois enveloppes respectives de 10 millions, 5 millions et 9 millions avec la possibilité de les diviser en plusieurs contrats et les affecter sur différents budgets,
- classification Charte Gissler : 1A ou 1B,
- durée d'amortissement : 15 à 20 ans ,
- conditions financières « plafond »,
- taux fixe : 4,5 % maximum à la date de fixation des conditions financières,
- index possibles pour les taux révisables / variables : Livret A ou Euribor 3/6/12 mois,
- marge maximum pour les taux révisables / variables : + 1,10 % maximum,
- périodicité : trimestrielle ou annuelle,
- amortissements : progressif ou constant,
- commission d'engagement ou tarifs des contrats de services financiers : un maximum de 0,15 % du capital emprunté,
- mobilisation : possible par tranche ou en totalité jusqu'en mai 2027 au plus tard,
- base de calcul des intérêts, conditions de phase de mobilisation, modalités de déblocage, modalité d'arbitrage à taux fixe et mode de calcul de l'indemnité de remboursement anticipé, en fonction des spécificités du partenaire.

Autorise le président à signer tous les documents (dont ceux validant les conditions de taux, d'amortissements, de périodicité, les remboursements anticipés, les contrats de prêts ou autres, avenants éventuels...) nécessaires pour contractualiser l'opération de refinancement ou d'arbitrage d'un montant total de 4 756 153,46 € des contrats du Crédit agricole de l'Anjou et du Maine suivants :

- contrat n°00069518319 pour un total maximum de 2 378 076,73 € correspondant au capital restant dû après l'échéance du 15 décembre 2026,
- contrat n°00069518720 pour un total maximum de 2 378 076,73 € correspondant au capital restant dû après l'échéance du 15 décembre 2026

Impute les recettes et les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Baris BOY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 18**

**Délibération n° : DEL-2026-269**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

### Finances - Régularisation des comptes de tiers - Créances éteintes - Admissions en non-valeur et recettes sans justificatifs

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le service de gestion comptable d'Angers Loire Métropole demande de soumettre à l'approbation du conseil de communauté les états de créances éteintes des budgets des exercices 2021 à 2026, pour un montant de 12 543,22 €. L'irrécouvrabilité de ces créances résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'oppose à toute action en recouvrement, comme le prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Est par ailleurs proposée l'admission en non-valeur de diverses créances, pour un montant total de 69 361,81 €. Le comptable public la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement (notamment : insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers). L'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Après plusieurs demandes faites auprès d'Engie, il n'a pas été possible d'obtenir les justificatifs de recettes de la collectivité imputées sur les comptes d'attente du service de gestion comptable. Il est donc demandé l'ordonnancement de ces recettes sans pièces justificatives.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Eteint définitivement les créances irrécouvrables pour un montant de 12 543,22 € :

- budget principal : 898,52 €
- budget Eau : 11 644,70 €

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Mme la responsable du service de gestion comptable d'Angers, les créances pour un montant total de 69 361,81 € répartis comme suit :

- budget principal : 6 224,07 €
- budget Déchets : 69,03 €
- budget Eau : 62 406,80 €
- budget Assainissement 661,91 €

Encaisse les recettes d'Engie sur compte d'attente sans justificatifs pour un montant total de 492,10 €.

Impute les dépenses et la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 19**

**Délibération n° : DEL-2026-270**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Angers Nantes Opéra - Attribution d'une subvention complémentaire**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

L'ambition artistique et culturelle forte portée par le syndicat mixte Angers Nantes Opéra (ANO) a été reconnue par l'Etat qui lui a décerné en mai 2026 le label « Théâtre lyrique d'intérêt national ». L'ANO porte un projet généreux vers les publics, mû par une volonté de renouvellement et de diversité en même temps que de transmission et d'inscription dans les réseaux internationaux.

Afin de lui permettre de déployer ce projet dans toutes ses dimensions, en particulier artistiques, il apparait aujourd'hui nécessaire de revoir notre contribution à l'ANO, afin de lui apporter un soutien structurant et ainsi consolider son positionnement sur la carte des grandes maisons d'opéra françaises et de lui donner les moyens de son rayonnement.

Aussi, il est proposé d'augmenter de 40 000 € l'aide versée annuellement, portant cette somme à 1 340 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

## DELIBERE

Attribue au syndicat mixte Angers Nantes Opéra une subvention complémentaire de 40 000 €, versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 20**

**Délibération n° : DEL-2026-271**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

### Société publique locale Alter services - Augmentation du capital social par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par délibération du 4 juin 2026, le conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Alter services a arrêté le projet d'une augmentation de capital en numéraire à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Cette augmentation du capital social serait d'un montant maximum de 5 000 000 € pour porter le capital de 4 750 327 € à 9 750 327 € par émission de 5 000 000 actions nouvelles d'1€ de valeur nominale, dont la souscription serait réservée à Angers Loire Métropole.

Cette augmentation de capital a pour objectif, au-delà de consolider le capital social de la SPL Alter services, d'asseoir la trajectoire d'investissement envisagée, notamment sur l'activité Energie - Réseaux de chaleur Angers Loire Métropole souhaitant accélérer le déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire de l'agglomération d'Angers, notamment avec le RCU Angers Est. Angers Loire Métropole a déjà confié à Alter services la construction et l'exploitation des réseaux de chaleur du quartier de Monplaisir et d'Angers ouest ; ces projets se sont concrétisés par un important programme d'investissement sur la période 2022-2027 porté par Alter services.

Aussi, l'évolution des capitaux propres permettrait de conforter la trésorerie sur la période considérée, d'assurer le financement du besoin en fonds de roulement, de sécuriser le financement des opérations et d'assurer la couverture du risque liée aux contrats d'exploitation.

Il sera proposé à l'assemblée de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L.225-132 du code de commerce pour réserver les 5 000 000 actions en faveur de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Les 5 000 000 actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 1 euro.

Elles seraient libérées en numéraire, au minimum de 25 % à la souscription, le solde devant être libéré dans un délai de cinq ans sur appels de fonds du conseil d'administration de la SPL Alter services.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'assemblée générale de la SPL Alter services sur les modifications statutaires portant sur le capital social ne peut intervenir sans une délibération préalable de notre assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

Il est précisé que le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 17. Les actionnaires répartissent ces sièges en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement. Ainsi, suivant l'augmentation du capital social projetée, la répartition des sièges d'administrateurs sera désormais la suivante : 15 sièges pour Angers Loire Métropole (contre 9 préalablement au vote de la présente délibération) et 2 sièges pour la Ville d'Angers (contre 8 préalablement au vote de la présente délibération).

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les dispositions de l'article L.1524-1 code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil de communauté n° DEL-2026-86 du 11 mai 2026 portant désignation des représentants d'Angers Loire Métropole dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés publiques locales, et notamment la société Alter services,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Alter services du 4 juin 2026 ;
Vu les projets de résolutions arrêtés par le conseil d'administration de la SPL Alter services du 4 juin 2026,
Vu le projet des statuts modifiés d'Alter services lequel sera annexé à la présente délibération,
Vu le rapport de +++
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL Alter services pour un montant maximum de 5 000 000 € par émission de 5 000 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune pour porter le capital de 4 750 327 € à 9 750 327 € au maximum.

Approuve la prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital social de la société publique locale Alter services dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée.

Souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de cinq millions (5 000 000) actions nouvelles de 1 € de valeur nominale soit un montant de cinq millions d'euros (5 000 000 €) à libérer au minimum de 25 % à la souscription, Angers Loire Métropole pouvant valablement libérer le non-versé de manière anticipée.

Inscrit la somme de 5 000 000 euros aux budgets 2026 et suivants de la collectivité, sur le compte 261 « titres de participation ». Compte tenu des investissements associés à cette augmentation de capital, 85 % des 5 000 000 € (soit 4 250 000 €) seront portés par le budget annexe réseaux de chaleur et 15 % (soit 750 000 €) seront portés par le budget principal.

Donne tous pouvoirs au président ou à son représentant pour accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de la réalisation de cette augmentation de capital social et, notamment signer le bulletin de souscription.

Approuve la modification des articles 6 et 7 des statuts, consécutive à la réalisation de l'augmentation de capital qui sera constatée par le conseil d'administration d'Alter services.

Donne tous pouvoirs au représentant d'Angers Loire Métropole à l'assemblée générale de la SPL Alter services pour voter favorablement sur les projets de résolutions relatives à l'augmentation de capital ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.

Afin de porter de 9 à 15 le nombre des représentants d'Angers Loire Métropole au conseil d'administration d'Alter services, désigne les élus suivants pour représenter la communauté urbaine en complément des neuf élus déjà désignés par la délibération du 11 mai 2026 susvisée :

- Mme Nabila OTMANI,
- M. Youssouf SENOUSSI,
- Mme Sophie LEBEAUPIN,
- M. Maxence HENRY,
- Mme Karine ENGEL,
- M. Romain LAVEAU.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Anthony LUSSON, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, Mme Karine ENGEL, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Romain LAVEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Marc PIERROT, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 21**

**Délibération n° : DEL-2026-272**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

**Fourniture et pose d'ouvrages funéraires, de mobiliers et d'équipements funéraires, travaux d'aménagement et de rénovation, travaux de reprises de concessions dans les cimetières - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole souhaite répondre aux besoins des membres de sa centrale d'achat en matière de fourniture et pose d'ouvrages funéraires, de mobiliers et d'équipements funéraires, de travaux d'aménagement et de rénovation ainsi que de travaux de reprises de concessions dans les cimetières.

Afin de répondre à ces besoins, une consultation a été lancée par Angers Loire Métropole dans le cadre de la centrale d'achat.

La consultation a été passée sous la forme d'une procédure adaptée et prend la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents. Ils sont attribués à un seul titulaire après remise en concurrence entre les titulaires du lot concerné. L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum financier.

L'accord-cadre est décomposé en deux lots :

| Lots | Montant maximum sur la durée totale (4 ans) € HT |
|---|---|
| 1- Fourniture et pose de bancs, caveaux, caveaux provisoires, cavurnes, columbariums, ossuaires, aménagements, mise en sécurité, monuments historiques, terrains et allées | 2 100 000 |
| 2- Travaux de reprise de concessions | 900 000 |

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois par période d'un an, soit une durée totale maximale de quatre ans.

Le rapport d'analyse des offres présenté en comité de suivi du 21 septembre 2026 a proposé d'attribuer le marché, pour les montants maximums contractuels fixés ci-avant, aux entreprises suivantes :

Lot n°1 :

- Funecap ouest, sise à Tiercé - 49125, classée n°1 ;
- Societe Granimond, sise à Lachambre - 57730, classée n°2 ;

Lot n°2 :

- Lize BTP, sise à Nailloux - 31560, classée n°1 ;
- GEST CIM, sise à Oignies - 62590, classée n°2
- Settimio Tombini, sise à Angers – 49100, classée n°3

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, approuvée par la décision DEL-2024-371 du 9 décembre 2024,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Autorise le président d'Angers Loire Métropole, ou son représentant, à signer et à notifier, pour le compte de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, conformément au règlement intérieur de la centrale d'achat, l'accord-cadre avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ayant pour objet la fourniture et la pose d'ouvrages funéraires, de mobiliers et d'équipements funéraires, travaux d'aménagement et de rénovation, travaux de reprises de concessions dans les cimetières.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Silvia CAMARA-TOMBINI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 22**

**Délibération n° : DEL-2026-273**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

### Travaux d'intégration et de remplacement de dispositifs de contrôle d'accès par bornes escamotables automatiques - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole souhaite répondre aux besoins des membres de sa centrale d'achat en matière de travaux d'intégration et de remplacement de dispositifs de contrôle d'accès par bornes escamotables automatiques.

Afin de répondre à ces besoins, une consultation a été lancée par Angers Loire Métropole dans le cadre de la centrale d'achat.

La consultation a été passée sous la forme d'une procédure adaptée, et prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 4 000 000 € HT sur la durée totale de contrat, alloti en trois lots. Les lots 1 et 2 sont mono-attributaires. Le lot 3 est multi-attributaire et est conclu avec trois titulaires.

Le lot 2 (fourniture et mise en service de totem de commande) a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R.2122-3 du code de la commande publique, justifiée par la nécessité d'assurer l'homogénéité et la continuité du logiciel du parc existant, du fait de l'intégration des équipements dans le logiciel Gencard déjà en place sur l'ensemble des installations.

L'accord-cadre est décomposé en trois lots :

| Lots | Montant maximum sur la durée totale (4 ans) € HT |
|---|---|
| 1- Travaux d'installation de borne de contrôle d'accès | 2 000 000 |
| 2- Fourniture et mise en service de totems de commande | 1 000 000 |
| 3- Fourniture de borne escamotable | 1 000 000 |

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de deux ans, reconductible tacitement une fois par période de deux ans, soit une durée totale maximale de quatre ans.

Le rapport d'analyse des offres présenté en comité de suivi du 14 septembre 2026 a proposé d'attribuer le marché, pour les montants maximums contractuels fixés ci-avant, aux entreprises suivantes :

Lot n°1 :

- Spie Citynetworks, sise à Segré-en-Anjou Bleu - 49500 ;

Lot n°2 :

- Aximum, sise à Villenave D'ornon - 33140 ;

Lot n°3 :

- Aximum, sise à Villenave D'ornon – 33140, classée n°1 ;
- Amco Les Escamotables, sise à Roquemaure – 30150, classée n°2 ;
- Bornes Escamotables et Systemes, sise à Maubec – 84660, classée n°3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, approuvée par la décision DEL-2024-371 du 9 décembre 2024,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant le procès-verbal du comité de suivi du 14 septembre 2026

**DELIBERE**

Autorise le président d'Angers Loire Métropole, ou son représentant, à signer et à notifier, pour le compte de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, conformément au règlement intérieur de la centrale d'achat, l'accord-cadre avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ayant pour objet travaux d'intégration et de remplacement de dispositifs de contrôle d'accès par bornes escamotables automatiques.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 23**

**Délibération n° : DEL-2026-274**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

**Extension et restructuration du réseau métropolitain de la boucle optique angevine (BOA) des infrastructures de communications électroniques et des caméras de vidéoprotection - Centrale d'achat - Autorisation de signature des contrats**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole et les membres de sa centrale d'achat doivent assurer l'extension et la restructuration du réseau métropolitain de la boucle optique angevine (BOA) des infrastructures de communications électroniques et des caméras de vidéoprotection.

Le marché actuel arrivant à échéance en octobre 2026, une consultation a été relancée.

Par application de l'article L. 2113-6 à 8 du code de la commande publique, la présente consultation est passée par la communauté urbaine Angers Loire Métropole dans le cadre de la centrale d'achat constituée par délibération n°DEL-2024-371 du conseil communautaire du 9 décembre 2024, conformément aux articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique.

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée sans minimum et avec maximum. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de leur notification, reconductibles trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an.

Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 40 000 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

Le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres du 14 septembre 2026 a proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Groupement : Equans / Inéo Réseaux Centre Atlantique / Equans Inéo Infracom sise à Saint-Jean-de-Liniere - 49070 pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 355 345,65 € HT annuel pour Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ;
- Groupement Bouygues Energies et Services / Axione sise à Saint-Sylvain-d'Anjou - 49481 pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 406 892,45 € HT annuel pour Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ;
- Spie Citynetworks sise à Segré-en-Anjou Bleu - 49500 ; pour un montant estimé issu d'une simulation de commande de 458 662,07 € HT annuel pour Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2026

**DELIBERE**

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant, à signer et à notifier pour le compte de la centrale d'achat, conformément au règlement intérieur de la centrale d'achat, l'accord cadre ayant pour objet l'extension et la restructuration du réseau métropolitain de la boucle optique angevine (BOA) des infrastructures de communications électroniques et des caméras de vidéoprotection avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Isabelle RAIMBAULT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 24**

**Délibération n° : DEL-2026-275**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

### Organisation de la 2ème université des achats publics de Maine-et-Loire - Création de tarifs

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

En 2025, les principaux acheteurs publics de Maine-et-Loire réunis au sein du club achat public 49 (Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, Alter, le département de Maine-et-Loire, l'Université d'Angers, Meldomys, Podeliha, Soclova, Sdis, l'Etat, l'Adème) ont collaboré pour organiser la première université des achats publics de Maine-et-Loire. Le 16 octobre 2025 au centre d'affaires Terra Botanica, tous les acheteurs du département se sont réunis afin de collaborer et échanger sur la fonction achat pour améliorer la commande publique locale.

Une convention de partenariat a été signée en 2025 après délibération en commission permanente. Elle fixe le cadre juridique des échanges financiers entre les membres du club. Conclue pour une durée de 2 ans , elle demeure applicable en 2026.

En effet, face au succès de cette journée et aux retours positifs chez chaque membre du club achat public, ces derniers ont décidé de renouveler l'expérience le 17 novembre 2026.

Afin d'organiser plus facilement cette nouvelle journée et face aux difficultés budgétaires de certains membres du club, il a été convenu d'offrir la possibilité à des entreprises du numérique proposant des services aux acheteurs publics de tenir un stand lors de cette journée, voire d'organiser un atelier, pour promouvoir leurs outils, en contrepartie d'une contribution financière. Une convention de mise à disposition sera signée avec chaque entreprise pour fixer le cadre juridique et financier de la prestation.

Les tarifs fixés sont les suivants :

- mise à disposition d'un stand lors de l'université des achats publics : 500 € ;
- animation d'un atelier lors de l'université des achats publics : 500 € .

Angers Loire Métropole règlera tous les frais d'organisation.

Les entreprises présentes règlent les sommes dues à ce titre à Angers Loire Métropole. Leurs contributions couvrent 60% du coût total d'organisation. Le reliquat reste à la charge des membres du club achat public qui rembourseront Angers Loire Métropole au prorata du nombre d'agents conviés à l'événement.

Le coût final pour Angers Loire Métropole s'élèvera à environ 1 500€ sous réserve du nombre de participants.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants, L. 5211-10 et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026

**DELIBERE**

Approuve la création des tarifs pour la location d'un stand et l'organisation d'un atelier dans le cadre de l'université des achats publics de Maine-et-Loire.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente
Roselyne BIENVENU



angers Loire métropole
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
**Séance du 12 octobre 2026**

**Dossier N° 25**

**Délibération n° : DEL-2026-276**

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

### Instances internes et organismes extérieurs divers - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Il convient de procéder à diverses désignations, dans des instances internes à la communauté urbaine et dans divers organismes extérieurs.

A la suite de la réélection de **Mme Séverine MENET**, maire de Soulaire-et-Bourg et déléguée de la commune au conseil de communauté, il est proposé de procéder aux mêmes désignations que celles qui avait été décidées la concernant à la suite du renouvellement général intervenu au printemps dernier.

Par délibération du 11 mai 2026, le conseil de communauté a désigné des personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration de l'office public de l'habitat **Angers Loire Habitat**. Parmi elles, M. Olivier BOURHIS a, depuis, démissionné de cette fonction. Il est donc proposé de le remplacer par Mme Emilie MOTHE.

Lors de cette même séance, le conseil de communauté a désigné M. Richard YVON pour représenter la communauté urbaine au conseil d'administration de l'**Istom** (École supérieure d'agro-développement international). Les statuts de cet établissement ont été récemment modifié et prévoient désormais que la communauté urbaine y est également représentée par un représentant suppléant. Il est donc proposé de désigner à cet effet M. Augustin THIEFFRY.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération n°DEL-2026-87 du 11 mai 2026 portant désignation de représentants dans divers organismes extérieurs du secteur de l'habitat et du logement,
Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 22 septembre 2026

**DELIBERE**

Désigne Mme Séverine MENET pour siéger dans les instances internes suivantes d'Angers Loire Métropole :

- commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- commission locale du site patrimonial remarquable d'Angers.

Désigne les personnes suivantes (élu représentant la communauté urbaine ou personnalité qualifiée) pour siéger dans les organismes extérieurs mentionnés ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

| **Organisme extérieur** | **Instance concernée** | **Élu ou personnalité qualifiée désigné** | **Élu ou personnalité qualifiée remplacé** |
|---|---|---|---|
| Angers Loire Habitat | Conseil d'administration | Emilie MOTHE | Olivier BOURHIS |
| Istom | Conseil d'administration | Augustin THIEFFRY (suppléant) | - |
| Mission locale angevine (MLA) | Conseil d'administration - Collège des collectivités locales | Séverine MENET | - |
| Pôle métropolitain Loire Bretagne (PMLB) | Conseil syndical | Séverine MENET (suppléante) | - |
| Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) | Conseil syndical | Séverine MENET (suppléante) | - |
| Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités d'Angers-Marcé | Conseil syndical | Séverine MENET (titulaire) | - |
| Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) | Conseil syndical | Séverine MENET (titulaire) | - |

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Séverine MENET, M. Augustin THIEFFRY.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine